# Revue Française de Psychanalyse

**rfpsy@spp.asso.fr**

**01 43 29 26 20**

**21 rue Daviel, 75013 Paris**

Afin d’être transmis pour lecture au comité de rédaction de la Rfp, un article doit :

– Respecter un calibrage maximal de 30 000 signes tout compris (notes, résumé, mots-clés, bibliographie)

– Comporter un résumé (500 signes) et une liste de mots-clés (5), une note d’auto-présentation (2 lignes).

– Être saisi dans le fichier de styles de la Rfp.

– Présenter les références bibliographiques complètes en fin d’article et sous forme raccourcie dans le corps du texte (voir plus bas).

– Être accompagné du contrat de cession de droits dûment rempli.

– Être accompagné d’une version anonymée pour la rubrique « Recherches & Rencontres »

### Note aux auteurs

**Conditions de fond :**

* **Secret professionnel**

L’article proposé ne doit comporter **aucune violation du secret professionnel**. Il doit respecter l’éthique psychanalytique et ne présenter aucun élément à caractère diffamatoire. **Dans les illustrations cliniques, le patient ne doit pouvoir être identifié par des tiers et ce qui est écrit doit pouvoir être repris avec lui sans que cela ne nuise à son analyse s’il venait à lire l’article.**

* **Publication originale**

L’article ne doit pas avoir été antérieurement publié dans une autre revue, ni être prévu pour une publication sur un autre support.

* **Droit de citation**

L’article doit respecter les règles juridiques du droit de citation : toute citation d’auteur doit être signalée par des guillemets. L’auteur doit être nommé, et les références bibliographiques complètes précisées (dans le corps du texte : nom de l’auteur, date de publication de l’ouvrage consulté, pagination de l’extrait cité ; en fin d’article : les références bibliographiques complètes).

**Les citations ne doivent pas dépasser dix lignes du texte original dans l’édition de référence.** Pour une citation excédant cette longueur, il appartient à l’auteur de demander lui-même le droit de reproduire le passage concerné, démarches et frais éventuels demeurant alors à sa charge.

**Normes éditoriales :**

* **Les références bibliographiques**

**Dans le corps du texte,**

il convient d’indiquer entre parenthèses le nom de l’auteur ainsi que l’année de publication et la page citée : (Carbonnier, 2004, p. 65).

Si l’auteur a contribué à un ouvrage dirigé : (Ferrari, *in* Brisson et Fontaretta, 2006, p. 138-141 et 153-154).

- Les dates données dans ces références de corps de texte sont celles des traductions en français ; l’année de l’édition originale peut être portée dans la bibliographie finale.

 - Si plusieurs références sont mentionnées, séparer celles-ci par un point-virgule : (Bouvet, 2006, p.54 ; Parat, 1995, p. 12-17).

**À la fin de l’article** figure la liste complète des références citées, sans ajout ni complément, sous l’intitulé « Références bibliographiques ».

On peut, dans les références, faire figurer la date de la première publication.

* **Pour un article :**

Lebovici S. et Diatkine R., Étude des fantasmes chez l’enfant, *Revue française de psychanalyse*, t. XVIII, n° 1, 1954, p. 108-159.

* **Pour un livre :**

Winnicott D. W. (1971), *Playing and Reality*, Londres, Tavistock ; trad. franç. par C. Monod et J.-B. Pontalis, *Jeu et réalité*, Paris, Gallimard, 1975, p. 85.

* **Pour un texte tiré d’un ouvrage collectif :**

Faimberg H., Le télescopage des générations, *in* R. Kaës (dir.), *Transmission de la vie psychique entre générations*, Paris, Dunod, 1993, p. 26-38.

* **les références aux écrits de Sigmund Freud**

La date de publication des textes de Freud est suivie d’une lettre « a », « b », etc. qui indique l’ordre de parution dans l’année concernée. La spp a établi une bibliographie complète des œuvres de Freud. Nous vous recommandons de vous y reporter pour homogénéiser vos références bibliographiques.

* **Les recommandations générales**

• La *Rfp* recommande **l'écriture des instances psychiques avec des minuscules** : conscient, ça, moi.

• On évitera systématiquement de souligner par des **gras.**

• Le **soulignement par des italiques** doit être exceptionnel et réservé aux locutions en langues étrangères et aux titres de livres et de revues.

• Les **notes de bas de page** doivent être réduites en nombre et en longueur.

**• Les majuscules sont accentuées.**

• Dans le corps du texte, les **noms propres** (première lettre seulement en majuscule) sont à donner **avec le prénom en entier à la première occurrence**. Ensuite, l’auteur peut soit répéter prénom et nom, soit indiquer seulement le nom, mais les initiales ne figurent que dans la bibliographie.

Les **exceptions notables** concernent les noms trop connus pour requérir un prénom (Molière par exemple) ou ceux dont les initiales sont seules souhaitées par l’auteur (J.-B. Pontalis par exemple).